

Le pourquoi de cette étude ?



De nombreuses tentatives de fusion ont eu lieu au cours des années passées dans les communes de Terre Sainte. Toutes ont été rejetées. D'abord la fusion à 3 de « Chavannes-des-Bois, Mies et Tannay » en 2004, et celle à 8 communes en 2010.

Qui a demandé de réétudier cette fusion refusée en 2010, et pourquoi ?

Cette demande émane exclusivement des syndicats de nos 8 communes de Terre Sainte qui n'ont ni donné ni expliqué les raisons pour une telle étude. Aucune consultation auprès de la population n'a été entreprise pour connaître la volonté et le désir d'un tel rapprochement.

Leurs arguments sont d'une part que cette étude est subventionnée à 50% par le Canton et d'autre part, qu'on est plus fort face au Canton alors que la Terre Sainte représente seulement 2% de la population vaudoise.

A Coppet, ce projet a été présenté comme une demande de crédit de CHF 21'000. Coût nettement sous-évalué. Il ne tient pas compte de la mobilisation des employés communaux qui devront s'investir dans les 8 groupes de travail prévus. Cette étude prendra au minimum 2 ans et coûtera indéniablement beaucoup plus.

Pourquoi ce référendum ?



Le 13 mars 2023, le conseil communal de Coppet a voté en faveur de ce crédit d'étude, par 28 voix pour et 24 voix contre. Au vu de ce résultat très serré, nous avons déposé notre demande de référendum le 24 mars 2023. Trois jours plus tard, le législatif de Tannay refusait le crédit d'étude. Ce vote négatif a été confirmé une deuxième fois en séance extraordinaire le 13 juin 2023.

Le comité référendaire



Il a pu compter sur le soutien spontané de nombreux membres du conseil communal, de Copétans informés de l'existence du projet d'étude et d'élus d'autres communes de Terre Sainte (collectif « Stop Terre Sainte City ») concernées par cette fusion programmée, tous ayant pris la mesure du débat et du projet de société imposé par nos autorités.

Le site www.fusionite.ch a suivi l'évolution de notre démarche citoyenne. Nous vous invitons à le consulter.

Les dérives de la municipalité et de certains élus de Coppet



Force est de constater que nos autorités et certains élus copétans n'ont pas eu un comportement exemplaire en marge de notre combat.

Les faits

- Dans une interview de **La Côte** le 21 avril 2023, notre syndic a affirmé en faisant référence au comité référendaire que s'opposer au projet de préavis d'étude était « *malhonnête intellectuellement* ».
- Lors du conseil communal du 8 mai 2023, celui-ci a accusé le comité référendaire d'avoir commis de « *possibles irrégularités* » sans en apporter la moindre preuve ! A la même séance, la municipalité nous a reproché le coût de ce référendum. Rappelons que le référendum est un droit constitutionnel garanti partout en Suisse.
- Notre députée socialiste copétane au Grand Conseil, étonnée que le référendum ait été validé par le Canton « *contre toute attente* », a déposé le 30 mai 2023 une motion pour interdire les référendums sur des projets d'intention de fusion avec crédit d'étude, et pour renoncer à l'obligation de soumettre aux conseils communaux toute demande de crédit pour des études de fusion. Notre député et ancien syndic de Coppet a soutenu et signé cette motion.
- La municipalité a décidé unilatéralement et au dernier moment d'ajouter dans la « brochure de votation », sous la rubrique « recommandations », le nombre de sièges des groupes politiques dans le but d'influencer les électeurs. Cette mention du nombre de sièges est inédite en Suisse et n'a jamais été publiée à ce jour dans aucune votation communale, cantonale ou fédérale !

Comment croire à une étude équilibrée et objective ?



Quand la « communication » en est une composante essentielle et qu'elle représente 30% du budget prévisionnel ? Pour le comité référendaire, ces ressources sont disproportionnées et relèvent plutôt d'une stratégie de propagande auprès de la population pour lui faire accepter l'idée de fusion. Rappelons que le sondage agendé en 2024 n'aura aucune valeur juridique, n'étant pas le résultat d'une votation. Il est davantage une manœuvre visant à engager la population dans le processus de fusion.

Quand les mandataires externes représentant 65% des coûts budgétés sont déjà choisis avant même le démarrage de l'étude : fiduciaire (35%) et agence de communication (30%) ?

Quand syndicats et présidents des conseils communaux (tous avec des avis bien tranchés sur le projet) sont surreprésentés dans la composition de l'organe chargé de la conduite opérationnelle de l'étude, le COPIL (comité de pilotage) ?

Quand un délégué cantonal VD dédié à 100% aux fusions est assigné d'office et siège au sein de ce même organe pour s'assurer de l'application de la méthodologie standardisée définie dans le « Guide pour les fusions de communes » VD et que les conclusions de l'étude sont favorables à la fusion ?

Pour rappel, une étude déjà réalisée il y a plus de 10 ans par l'IDHEAP (Institut des hautes études en administration publique de Lausanne), et qualifiée de chef-d'œuvre technocratique destiné à la seule compréhension d'un cercle restreint d'initiés n'a pas su étayer, ni convaincre la population des avantages d'une fusion ! Pourquoi la refaire ?

Cette étude est le premier élément d'un processus



Que gagnerait Coppet à disparaître dans une «Terre Sainte City» de 15'500 habitants, Tannay s'étant déjà retiré et Crans ayant refusé d'y participer ? Ne soyons pas dupes ! Cette étude de fusion est le premier élément d'un processus à nous faire admettre la fusion : 100% des « études de fusion » ont donné un résultat favorable à une fusion, sans aucune alternative du périmètre de la fusion ni idées innovatrices pour améliorer ou étendre les activités intercommunales existantes.

Les communes sont systématiquement encadrées par le Canton dont le but est de multiplier les fusions. Tous les « rapports » vantent la fusion comme une solution d'avenir.

Une « convention de fusion » est clairement l'objectif de cette étude. Cela fait partie de la stratégie de la présidente du gouvernement vaudois, en charge des communes.

Toutes les études ont été des parodies visant à faire croire la fusion comme évidente et naturelle.

Notre autonomie communale est en jeu



L'exercice de notre pouvoir démocratique sur le territoire que nous occupons, que ce soit en termes d'autonomie locale, de préservation de nos rapports de proximité, de notre qualité de vie, de notre identité culturelle, de notre participation citoyenne. Rappelons que Coppet est une ville depuis 1280.

Les conséquences ne se feront pas attendre avec l'arrivée des partis politiques traditionnels, la distanciation de nos élus et de notre administration.

Une gestion globale se mettra en place pour servir les besoins d'une grande agglomération avec la création incessante de nouvelles règles et obligations de plus en plus complexes.

Fusion cache-misère



La situation financière de Coppet et de la majorité des communes de Terre Sainte est inquiétante, avec des degrés d'auto-financement négatifs jugés « critiques » en avril 2022 par la DGAIC (Direction générale des affaires institutionnelles et des communes du Canton), soit la pire notation.

Au vu de ce constat, n'est-il pas préférable :

- d'assainir nos finances et d'identifier les économies potentielles, notamment par une gouvernance élargie et plus transparente au niveau des intercommunalités, avec des bilans et des comptes de résultats publics et accessibles ?

D'éviter de nous plonger dans une fusion coûteuse entraînant :

- Regroupement des services administratifs et d'exploitation intercommunaux sur un seul site.
- Construction de nouveaux bâtiments administratifs et d'exploitation (CHF 80 à 100 millions de dépenses à prévoir).
- Doublement de notre dette consolidée estimée à plus de CHF 120 millions pour les seules intercommunalités de Terre Sainte dispersées dans une myriade de sociétés, fondations et associations pas toutes transparentes.

Les risques financiers d'une fusion



- Inévitable hausse du taux d'impôt de Coppet pour s'aligner dans un premier temps sur les taux supérieurs des autres communes, suivie par des hausses successives au fil des années pour atteindre le niveau des villes de plus de 14'000 habitants, soit des taux entre 61 et 77 points (Gland, Nyon, Morges, Renens, Vevey, Montreux, Yverdon).
- La convention de fusion de la future commune de Terre Sainte du 17.6.2010 établie à l'issue de l'étude précédente fixait son taux d'imposition à 63 points pour 2012 (article 20 de ladite convention). Or, Coppet avait alors un taux de 53 points.
- Augmentation des coûts administratifs et d'exploitation qui seront multipliés par 2 voire 2,5 à moyen et long terme, car des investissements substantiels dans les infrastructures seront nécessaires pour encadrer et faire fonctionner une administration centralisée.
- Pas d'économie d'échelle : une étude menée par l'Université de Saint-Gall portant sur 142 fusions en Suisse l'a démontré, et tous les exemples de fusions l'illustrent.

Nouveau plan directeur communal



Que dire de nos réserves d'espaces verts qui disparaîtront au profit d'une densification accrue sur les espaces intercommunaux et les terrains à faible densité ? Ce grand réaménagement du territoire sera suivi d'offres de promoteurs aux aguets. Un grand Monopoly immobilier s'annonce...

Conclusion



En résumé, on nous demande d'accepter un projet d'étude de fusion mal ficelé et incomplet. Les raisons, besoins, objectifs et critères d'appréciation n'y sont pas définis, et aucune hypothèse pouvant mener à une conclusion claire et objective n'y est avancée.

Le projet d'étude tel que présenté est inadéquat pour réaliser une étude de faisabilité, surtout sur une question qui redéfinirait le fonctionnement de nos 8 communes et villages, et notre avenir.

Une « vieille idée » ressurgit du passé qui ne tient aucunement compte des évolutions actuelles (télétravail, mobilité et qualité de vie). La société a évolué, mais nos autorités, des groupes d'intérêt et certains élus ne l'ont visiblement pas compris.

Séance d'information et débat public Jeudi 24 août 2023 à 20h00

Caves du Château de Coppet
(accès sous le Château)
Rue du Greny, Coppet

Venez nombreux, entrée libre

2/2